

Pour une économie forte.



BUDGET 2012-2013

BUDGET EN UN COUP D'ŒIL

Québec 

BUDGET EN UN COUP D'ŒIL

1. LE QUÉBEC CONTRÔLE SES FINANCES PUBLIQUES
2. VALORISER LA RICHESSE DE NOS RESSOURCES NATURELLES ET DÉPLOYER LE PLAN NORD
3. CONSOLIDER NOTRE LEADERSHIP EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
4. COMPTER SUR LE PLEIN POTENTIEL DE NOTRE MAIN-D'ŒUVRE
5. POUR ASSURER LA RÉUSSITE : L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI
6. POUR DES RÉGIMES DE RETRAITE ACCESSIBLES À TOUS
7. L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE NOS VALEURS
8. FAVORISER L'ESSOR DE NOS ENTREPRISES
9. FAIRE RAYONNER NOS ATTRAITS TOURISTIQUES
10. LA FORCE DE NOTRE CULTURE
11. FAVORISER LE DYNAMISME DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DE TOUTES LES RÉGIONS
12. VIEILLIR CHEZ SOI

NOTE AU LECTEUR

Dans ce document, M\$ sera utilisé pour désigner millions de dollars et G\$ sera utilisé pour désigner milliards de dollars.



MOT DU MINISTRE

Le budget 2012-2013 est axé sur l'économie. Une économie forte est un passeport pour un avenir prospère.

Une économie forte passe par des finances publiques saines. Après deux ans de mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, nous avons fait mieux que prévu grâce à notre gestion rigoureuse et responsable. Nous allons maintenir la même discipline pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014, comme prévu.

La force de notre économie passe également par l'exploitation responsable et respectueuse de nos richesses naturelles. Le Québec doit, à l'instar d'États qui exploitent leurs ressources, en tirer le plein potentiel au bénéfice de tous les Québécois.

Les travailleurs québécois sont le carburant de notre économie. Plus que jamais, le Québec a besoin de tous ses bras et de tous ses cerveaux. Nous devons inciter les travailleurs d'expérience à participer au marché du travail plus longtemps. Nous devons également encourager les jeunes et les nouveaux Québécois à y prendre leur place.

Les travailleurs jouent un rôle crucial dans le succès de nos entreprises. Mais ces dernières ont besoin de capitaux pour investir. Le budget 2012-2013 rend disponibles 1,3 milliard de dollars pour favoriser l'investissement. Il offre également des appuis sectoriels, notamment à l'industrie du tourisme.

Une économie forte crée de la richesse qui nous permet ensuite d'investir dans nos valeurs. Ce budget comprend d'importants engagements pour améliorer la vie de nos aînés, pour offrir des logements abordables et pour soutenir notre culture.

RAYMOND BACHAND
Québec, 20 mars 2012

1. LE QUÉBEC CONTRÔLE SES FINANCES PUBLIQUES

LE CAP EST MAINTENU SUR LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014

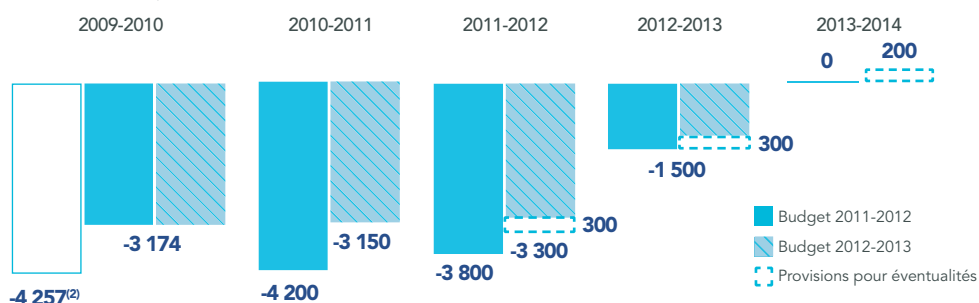
Le gouvernement a pris les bonnes décisions au bon moment. La situation budgétaire du Québec s'améliore pour une troisième année consécutive.

- 2009-2010 et 2010-2011 : déficits moindres que prévu de 1,1 G\$ par année.
- 2011-2012 : déficit révisé à la baisse de 500 M\$.
- Retour à l'équilibre toujours prévu pour 2013-2014.

EN 2016-2017, 2,5 G\$ SERONT VERSÉS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS POUR REMBOURSER LA DETTE.

SOLDES BUDGÉTAIRES DE 2009-2010 À 2013-2014⁽¹⁾

(en millions de dollars)



(1) Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

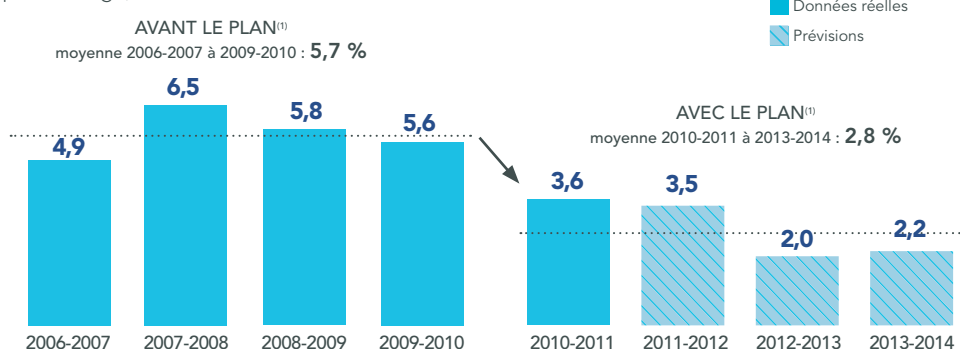
(2) Le déficit budgétaire de 4 257 M\$ est celui qui a été présenté dans le budget 2010-2011.

LA GESTION RIGOUREUSE ET DISCIPLINÉE DES DÉPENSES SE POURSUIT

Réduction de la croissance des dépenses consolidées : celle-ci passe d'une moyenne de 5,7 % de 2006-2007 à 2009-2010 à une moyenne de 2,8 % de 2010-2011 à 2013-2014.

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES CONSOLIDÉES EXCLUANT LE SERVICE DE LA DETTE

(en pourcentage)



(1) Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

LA RÉDUCTION DE LA DETTE DEMEURE PRIORITAIRE

Par souci d'équité intergénérationnelle, le gouvernement a adopté un ensemble de mesures concrètes faisant en sorte que le ratio de la dette au PIB sera réduit, en 2025-2026, à 45 % pour la dette brute et à 17 % pour la dette représentant les déficits cumulés.

DETTE BRUTE

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)

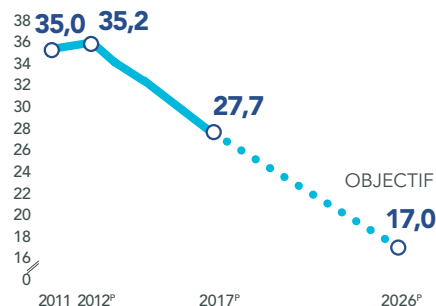


Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS

(au 31 mars, en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2012, prévisions pour 2013 à 2017 et projections pour les années subséquentes.

**EN 2012-2013,
UNE SOMME
DE 1,2 G\$ SERA
VERSÉE AU
FONDS DES
GÉNÉRATIONS
POUR REMBOURSER
LA DETTE.**



LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE EST INTENSIFIÉE

Le gouvernement consacre des ressources croissantes à la lutte contre l'évasion fiscale. Chaque dollar investi rapporte plus de 10 \$ en recettes. En 2011-2012, la récupération fiscale de Revenu Québec a totalisé 3 G\$.

- Intensification des vérifications fiscales auprès des agences de placement de personnel et des fiducies immobilières.

2. VALORISER LA RICHESSE DE NOS RESSOURCES NATURELLES ET DÉPLOYER LE PLAN NORD

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES DOIT SE FAIRE AU PROFIT DE TOUS LES QUÉBÉCOIS.

PRENDRE DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES EXPLOITANT LA RESSOURCE

Le gouvernement crée **Ressources Québec**, une filiale d'Investissement Québec, qui prendra des participations dans les entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures.

Une stratégie de prises de participation est mise en place :

- l'enveloppe de prises de participation est doublée à 1 G\$;
- la capacité d'intervention de la SOQUEM sera également doublée.

EXPLOITER LE POTENTIEL MINIER DU TERRITOIRE ET PROFITER DE LA RICHESSE DE NOS MINES

Le nouveau régime de redevances minières porte fruit. Pour la seule année 2010-2011, le gouvernement du Québec a perçu 305 M\$ en redevances, soit plus que le total des dix années précédentes.

- Au cours des dix prochaines années, les compagnies minières verseront quelque 4 G\$ en redevances, soit quatorze fois plus que pour les dix années précédant la réforme du régime de redevances.

Pour augmenter la qualité et la valeur du minerai exporté, le gouvernement met en place, cette année, de nouveaux incitatifs à la transformation du minerai au Québec.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT

La mise en valeur de la forêt québécoise se poursuit. Pour la première fois, le gouvernement dépose un plan de financement sur cinq ans pour l'exploitation durable des forêts.

Grâce à son nouveau régime forestier, les revenus de redevances passeront graduellement de 111 M\$ en 2011-2012 à 282 M\$ en 2016-2017.

Plus de 500 M\$ par année seront destinés aux travaux sylvicoles, à l'aménagement de la forêt et à d'autres programmes pour l'exploitation durable de la forêt.

Afin de favoriser la 2^e et la 3^e transformation des produits forestiers, le gouvernement annonce 200 M\$ à cet égard :

- la création du **Fonds Valorisation Bois**, doté d'une enveloppe d'investissement de 170 M\$;
- un investissement de près de 30 M\$ pour encourager l'utilisation du bois dans la construction.

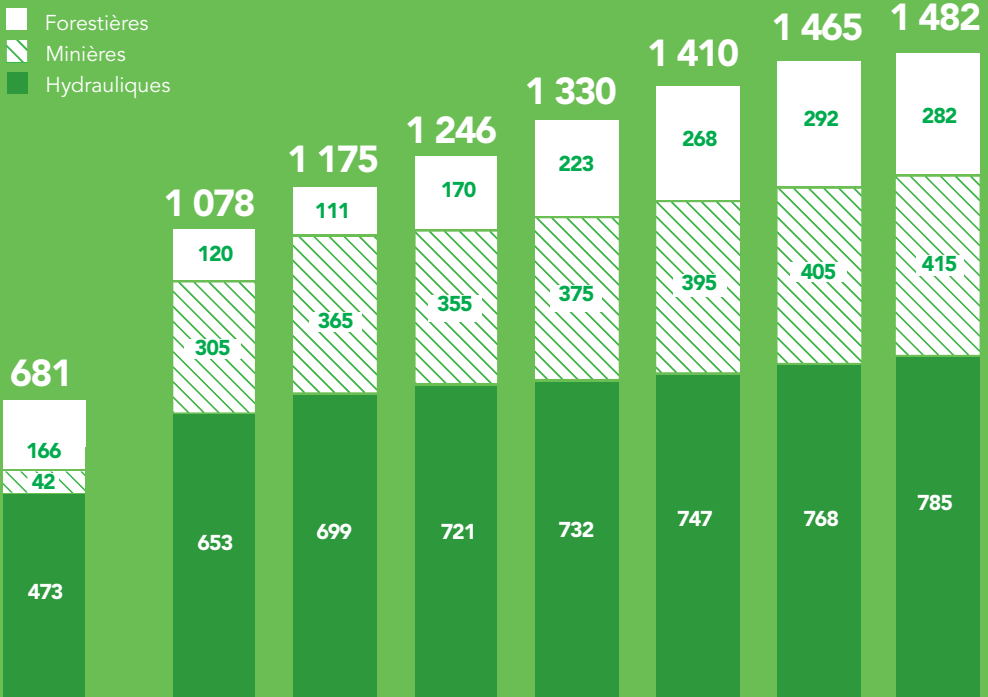


TIRER LE PLEIN POTENTIEL DE NOS RESSOURCES NATURELLES



EN 2011-2012, LES REDEVANCES BRUTES PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES – MINES, FORÊTS, EAU – ATTEINDRONT PRÈS DE 1,2 G\$, SOIT PRÈS DE 500 M\$ DE PLUS QUE LE NIVEAU MOYEN DES REDEVANCES PERÇUES DE 2006-2007 À 2009-2010.

REDEVANCES BRUTES
PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES AU QUÉBEC
(en millions de dollars)



MOYENNE
2006-2007 À
2009-2010

2010-2011

2011-2012

2012-2013

2013-2014

2014-2015

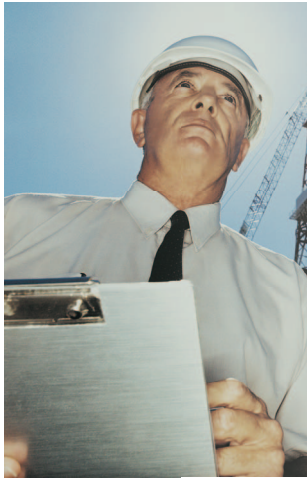
2015-2016

2016-2017

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DE L'EXTRACTION DE NOS HYDROCARBURES

Le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'extraction des hydrocarbures commence désormais dès l'exploration.

- Mise aux enchères des permis de recherche :
Afin de capter une partie de la rente dès leur attribution, les nouveaux permis de recherche de pétrole et de gaz seront désormais octroyés par vente aux enchères.
- Hausse des droits annuels des permis de recherche et de bail d'exploitation.
- Nouveau régime de redevances majorées pour l'exploitation terrestre du pétrole.



UNE EXPLOITATION RESPONSABLE DE NOS HYDROCARBURES

Le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour bien encadrer les répercussions environnementales des activités futures d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. À ce jour :

- trois études environnementales stratégiques ont été commandées;
- un moratoire s'applique sur l'exploration et l'exploitation dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD

Le Plan Nord, c'est en moyenne 20 000 emplois pendant 25 ans. C'est plus de 80 G\$ d'investissements privés et publics. De cette somme, 30 G\$ sont déjà engagés dans des projets en cours ou planifiés.

- À eux seuls, ces premiers projets entraîneront des retombées fiscales de 5,5 G\$ sur 25 ans.

Au cours des cinq prochaines années, 165 M\$ d'investissements publics additionnels :

- 120 M\$ pour de nouvelles infrastructures qui permettront d'aider les collectivités locales;
- 45 M\$ pour de nouvelles mesures sociales et communautaires, dont la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre du Plan Nord et l'amélioration des connaissances géographiques du territoire.



**EN SOUTIEN
AUX MUNICIPALITÉS
ET AUX COLLECTIVITÉS
LOCALES QUI VIVENT LE
BOOM MINIER,
LE GOUVERNEMENT
A MIS EN PLACE LE
BUREAU RÉGIONAL
DE COORDINATION
GOUVERNEMENTALE
DE LA CÔTE-NORD.**

3. CONSOLIDER NOTRE LEADERSHIP EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

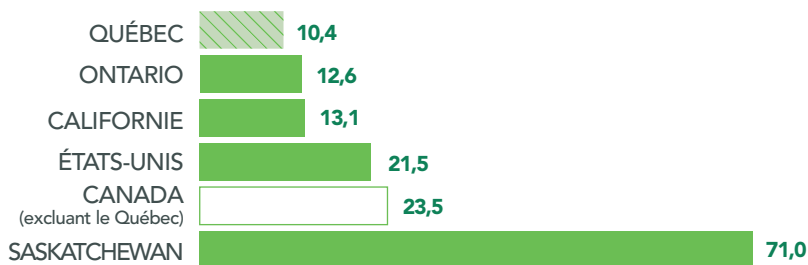
LE QUÉBEC, CHEF DE FILE DANS LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Québec affiche aujourd'hui un des meilleurs bilans en Amérique du Nord pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La mise en œuvre du plan d'action 2006-2012 a constitué un fait marquant dans le positionnement du Québec à cet égard. Il faut rappeler que le Québec s'est donné une cible ambitieuse de réduction des GES : atteindre, à l'horizon 2020, un niveau d'émissions de 20 % sous le niveau de 1990.

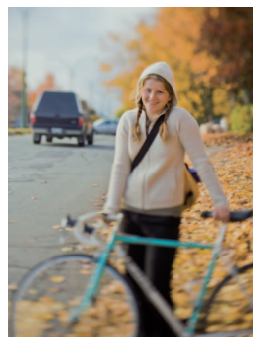
- Les émissions québécoises de GES ont diminué de 9 % de 2003 à 2009.

ÉMISSIONS DE GES PAR HABITANT EN 2009

(en tonnes d'équivalent CO₂ par habitant)



Note : Les plus récentes données pour la Californie sont celles de 2007.
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



MISE EN PLACE D'UN DEUXIÈME PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de maintenir sa position de leader, le gouvernement réitère une fois de plus son engagement à l'égard du développement durable avec le nouveau Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

- Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un marché du carbone qui incitera les entreprises à devenir moins polluantes.

Les revenus de ce marché financeront diverses initiatives qui viseront autant le développement du transport en commun que l'adoption, par l'industrie et les citoyens, de comportements plus verts.

**UN SEUL AUTOBUS
PEUT REMPLACER
40 AUTOMOBILES,
ÉCONOMISER
70 000 LITRES DE
CARBURANT ET
ÉVITER CHAQUE
ANNÉE LE REJET DE
168 TONNES DE
POLLUANTS DANS
L'ATMOSPHÈRE.**

Des investissements totalisant 2,7 G\$, principalement financés à même les revenus du marché du carbone, seront consentis au nouveau plan d'action afin, entre autres :

- d'encourager les citoyens à améliorer l'efficacité énergétique de leurs maisons et à utiliser le transport en commun;
- de favoriser un aménagement durable du territoire;
- d'appuyer les entreprises innovantes en soutenant l'efficacité énergétique, le recours aux sources d'énergie moins émettrices, ainsi que l'implantation ou la mise à niveau de procédés et de pratiques pour réduire les GES;
- de favoriser l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques.

4. COMPTER SUR LE PLEIN POTENTIEL DE NOTRE MAIN-D'ŒUVRE

POUR MAINTENIR LES GENS D'EXPÉRIENCE AU TRAVAIL

Riches de leur savoir et de leur savoir-faire, nos travailleurs expérimentés représentent un potentiel extraordinaire pour soutenir le développement économique du Québec. Il faut investir dans cette richesse.

- Les travailleurs de 65 ans ou plus qui demeurent au travail ont droit, depuis janvier 2012, à un crédit d'impôt sur leur revenu de travail se situant entre 5 000 \$ et 15 000 \$. À terme, en 2016, ce crédit représentera **une réduction d'impôt de 1 500 \$**.
- Les employeurs qui font appel à des travailleurs de 65 ans ou plus auront également droit, à partir de 2013, à une réduction à l'égard de la taxe sur la masse salariale. À terme, en 2016, cela représentera **une réduction de 1 000 \$ de la taxe sur la masse salariale** par travailleur de 65 ans ou plus.

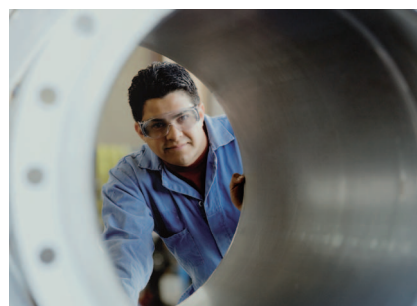


DES INVESTISSEMENTS DE 84 M\$ SUR TROIS ANS PERMETTRONT D'APPUYER LES ENTREPRISES QUI EMPLOIERONT DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS, DE FAVORISER L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE FACILITER LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES.

POUR FACILITER L'ACCÈS À UN PREMIER EMPLOI POUR NOS JEUNES ET NOS IMMIGRANTS

Pour faciliter l'intégration à l'emploi des immigrants et des jeunes, plusieurs mesures sont mises en place ou bonifiées.

- Le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés qui s'installent en région est bonifié de 8 000 \$ à 10 000 \$ pour les jeunes qui obtiennent un diplôme collégial ou universitaire. En tout, 17 000 jeunes bénéficieront de cette mesure.
- Le programme Alternative jeunesse est bonifié de 4 M\$ par année pour inciter les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 25 ans à intégrer le marché du travail.



LE GOUVERNEMENT INVESTIRA 27 M\$ POUR SOUTENIR LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI. AINSI, LE PROGRAMME MON PREMIER EMPLOI AU QUÉBEC ACCOMPAGNERA PLUS TÔT LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI.

5. POUR ASSURER LA RÉUSSITE : L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

LA FORMATION DES TRAVAILLEURS EST UNE CONDITION ESSENTIELLE AU SUCCÈS DES ENTREPRISES.

- 361 M\$ sur trois ans seront investis par la Commission des partenaires du marché du travail pour établir une culture de la formation continue et du développement des compétences au Québec.
- De plus, 60 M\$ seront consacrés à la mise à niveau des équipements spécialisés et à l'augmentation de l'offre de formation professionnelle.



6. POUR DES RÉGIMES DE RETRAITE ACCESSIBLES À TOUS

GRÂCE AUX NOUVEAUX RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER), 2 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS AURONT DÉSORMAIS ACCÈS À UN RÉGIME DE RETRAITE COLLECTIF.

CES RÉGIMES SERONT DISPONIBLES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013.

Les RVER seront :

- **facilement accessibles aux travailleurs** – les entreprises qui n'offrent pas actuellement de régime de retraite devront obligatoirement en offrir à leurs employés, à l'exception des entreprises de moins de cinq employés;
- **simples** – les travailleurs seront inscrits automatiquement par leur employeur et un ensemble de paramètres par défaut sera offert;
- **peu contraignants pour les employeurs** – les employeurs ne seront pas tenus de cotiser aux RVER, et ceux-ci seront administrés par des tiers;
- **flexibles** – ils permettront aux travailleurs de modifier leur taux de cotisation et de continuer à cotiser au même régime après un changement d'employeur; les participants pourront disposer des sommes qu'ils auront accumulées et se retirer du régime à tout moment;
- **à faible coût** – ils permettront de réduire les coûts de gestion pour les participants, ce qui se traduira par un meilleur rendement et des revenus de retraite plus élevés;
- **déductibles à l'impôt** – les cotisations aux RVER pourront être déduites du revenu au Québec et au fédéral; les sommes accumulées ne seront pas imposables tant qu'elles ne seront pas retirées;
- **avantageux pour tous** – tous les participants profiteront des mêmes avantages, qu'ils soient salariés, travailleurs autonomes, propriétaires d'entreprises ou simples épargnants.

Les employeurs visés auront jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour se conformer à l'obligation d'offrir les RVER.

7. L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE NOS VALEURS

AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Une somme de 330 M\$ est consentie pour l'adaptation de logement et pour la construction de 3 000 nouveaux logements, soit 2 500 logements sociaux et communautaires, ainsi que 500 logements locatifs privés dans les municipalités aux prises avec une pénurie de logements.

Ces nouveaux investissements porteront à 22 000 le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables annoncés depuis 2004.

SOUTENIR LES ORGANISMES FAMILLE ET LES HALTES-GARDERIES

Les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires apportent un soutien important aux familles québécoises. Un montant supplémentaire de 7 M\$ sur trois ans leur est consacré.

AU QUÉBEC, PLUS DE 140 000 MÉNAGES À FAIBLE OU À MOYEN REVENU OCCUPENT UN LOGEMENT SOCIAL OU COMMUNAUTAIRE.



APPUYER L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Le gouvernement crée le programme **Placements Sports** afin de permettre aux fédérations sportives de stabiliser leurs revenus à long terme et de gagner en autonomie.

Les fédérations sportives, dont la mission est de régir et de promouvoir le sport au Québec, pourront ainsi disposer de revenus additionnels pouvant atteindre 5 M\$ par année.

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique disposera d'une enveloppe additionnelle de 50 M\$ afin de financer de nouveaux projets comme des patinoires extérieures ou des piscines.



8. FAVORISER L'ESSOR DE NOS ENTREPRISES

1,3 G\$ POUR DONNER AUX ENTREPRISES LES MOYENS DE RÉUSSIR

La prospérité économique du Québec exige une synergie entre trois facteurs essentiels : une main-d'œuvre qualifiée, une culture entrepreneuriale forte et la disponibilité de capitaux en quantité suffisante.

- Le budget 2012-2013 prévoit accroître le capital destiné aux entreprises québécoises de 1,3 G\$:
 - pour les ressources naturelles : 670 M\$;
 - pour le capital de risque : 348 M\$;
 - pour les coopératives et les entreprises de l'économie sociale : 43 M\$;
 - pour l'industrie touristique : 118 M\$;
 - pour les technologies propres : 100 M\$.

APPUYER LE SECTEUR MANUFACTURIER

Le secteur manufacturier est un moteur essentiel de la croissance économique du Québec, notamment par la création d'emplois et par les exportations. Les intentions d'investissement dans le secteur manufacturier s'élèvent à 5 G\$ en 2012, pour une deuxième année consécutive.

Un soutien gouvernemental additionnel de 6 M\$ aidera les PME à intégrer et à utiliser efficacement les technologies de l'information.

- Les nouveaux programmes ESSOR 2.0 et PME 2.0 contribueront à augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises.

Une enveloppe de 9,5 M\$ sur trois ans sera consacrée au secteur de la mode et du vêtement afin de soutenir le rayonnement de cette industrie, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

STIMULER LES EXPORTATIONS

Près de 35 M\$ seront investis par le gouvernement sur trois ans afin de stimuler davantage les exportations québécoises. Les exportations représentent 45 % du PIB du Québec et sont donc l'un des principaux leviers de l'économie québécoise.

- Export Québec renforcera son soutien aux secteurs manufacturiers de la mode et du vêtement, de la forêt et du bioalimentaire dans le développement, la diversification et la consolidation de leurs marchés hors Québec.

**RENDRE LEURS PRODUITS CONFORMES AUX
NORMES DES DIVERS MARCHÉS ÉTRANGERS
PEUT PARFOIS REPRÉSENTER UN COÛT
IMPORTANT POUR LES PME. UN NOUVEAU
CRÉDIT D'IMPÔT VIENDRA EN AIDE AUX PME
MANUFACTURIÈRES DANS LEUR CONQUÊTE
DE NOUVEUX MARCHÉS.**



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2012 **Année internationale des coopératives**. C'est l'occasion de souligner leur importance au Québec, et plus particulièrement la contribution de Desjardins.

- Le Québec compte aujourd'hui près de 3 300 coopératives et mutuelles en activité.



LE NOUVEAU FONDS DE CO-INVESTISSEMENT COOP, DÉDIÉ AU DÉMARRAGE DE COOPÉRATIVES, SERA DOTÉ DE 30 M\$ AFIN DE PARTICIPER ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.

ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

L'industrie bioalimentaire joue un rôle majeur dans l'économie du Québec. Elle génère 7 % du PIB et emploie plus de 476 000 travailleurs.

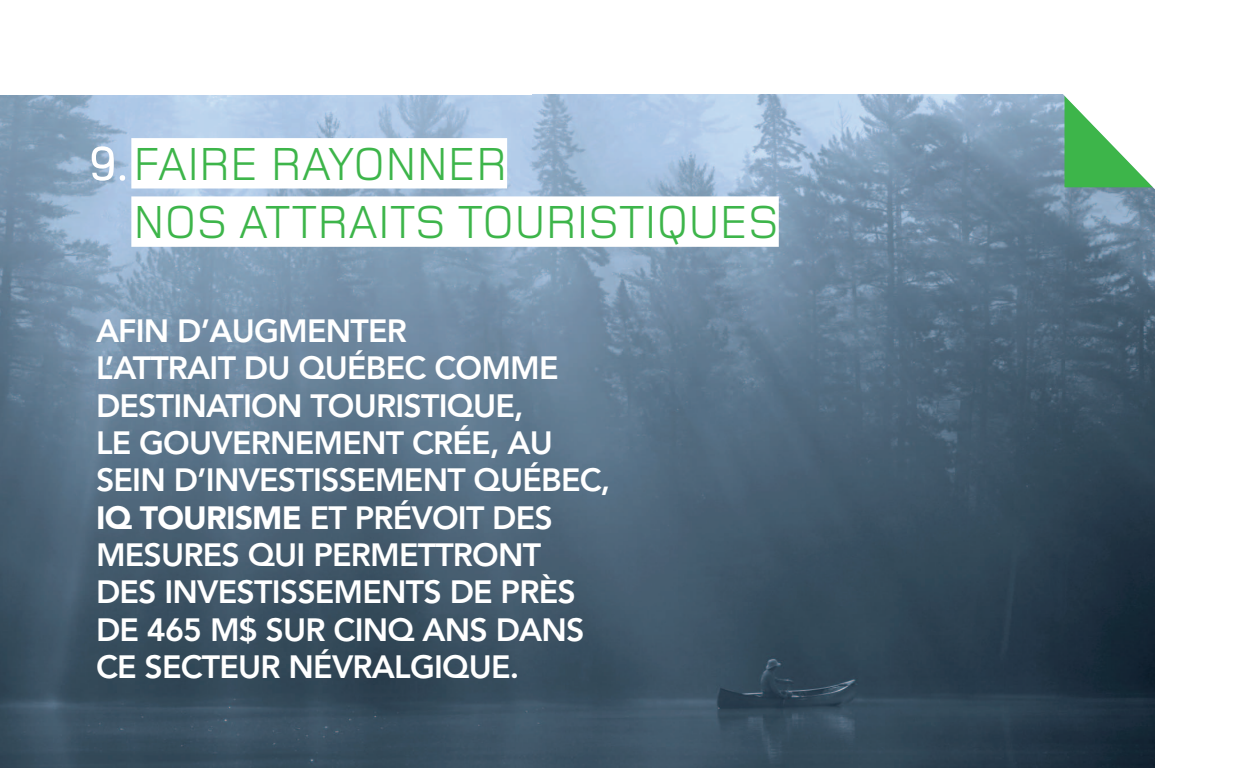
Depuis 2008, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec déploie une importante stratégie de promotion des aliments québécois. Dans ce contexte, le gouvernement injecte :

- 5 M\$ par année pour faire connaître davantage les produits certifiés « Aliments du Québec » et soutenir la mise en marché locale et régionale de produits alimentaires.

DÉVELOPPER LE SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier compte plus de 150 000 emplois au Québec et représente 6 % du PIB.

Le budget 2012-2013 annonce des incitatifs fiscaux pour la création de nouvelles sociétés de services financiers. De plus, un nouveau projet pédagogique pour améliorer la littératie financière sera mis de l'avant.



9. FAIRE RAYONNER NOS ATTRAITS TOURISTIQUES

AFIN D'AUGMENTER L'ATTRAIT DU QUÉBEC COMME DESTINATION TOURISTIQUE, LE GOUVERNEMENT CRÉE, AU SEIN D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, IQ TOURISME ET PRÉVOIT DES MESURES QUI PERMETTRONT DES INVESTISSEMENTS DE PRÈS DE 465 M\$ SUR CINQ ANS DANS CE SECTEUR NÉVRALGIQUE.

- Une somme de 85 M\$ sera consacrée à des projets novateurs visant à accroître la compétitivité et la performance touristique québécoise.
- Un crédit d'impôt est créé afin d'accélérer la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région.
- Un montant de 35 M\$ sur deux ans est accordé à la Sépaq pour qu'elle développe, préserve et mette en valeur les équipements et les territoires exceptionnels qui lui sont confiés.

10. LA FORCE DE NOTRE CULTURE

Le secteur culturel est un maillon important de l'économie québécoise. Son dynamisme s'exprime dans de multiples domaines. De plus, plusieurs entreprises culturelles québécoises se déploient sur les marchés étrangers.

- Pour favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de notre patrimoine culturel, le gouvernement alloue une enveloppe additionnelle de 60 M\$ au Fonds du patrimoine culturel québécois.
- Une somme de 11 M\$ sur trois ans sera consacrée au rayonnement des institutions muséales dans toutes les régions du Québec.
- Un soutien additionnel de 4,5 M\$ sur trois ans est accordé au Conseil des arts et des lettres du Québec, principalement afin de soutenir le secteur de la danse professionnelle, déjà mondialement reconnu.
- Pour soutenir la diffusion de produits numériques culturels québécois, un montant de 20 M\$ est prévu pour la mise en œuvre de la stratégie numérique de la culture.

11. FAVORISER LE DYNAMISME DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DE TOUTES LES RÉGIONS

CÉLÉBRER LE 375^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL



UN LEGS DE 125 M\$ EST FAIT À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR MARQUER, EN 2017, LE 375^e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.

Ce montant permettra de réaliser des projets structurants qui souligneront son image distinctive et accroîtront sa notoriété touristique. Des sommes sont prévues pour :

- des réaménagements au Biodôme, au Jardin botanique et à l'Insectarium;
- des améliorations au parc Jean-Drapeau, dont l'aménagement d'une promenade le long du fleuve Saint-Laurent;
- la construction d'un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal afin d'accueillir le don exceptionnel de la collection d'œuvres d'art de Michal et Renata Hornstein, un couple de philanthropes montréalais;
- des projets d'aménagements touristiques à l'Oratoire Saint-Joseph.

FAIRE BRILLER LE DIAMANT DE QUÉBEC

Un investissement de 30 M\$ sera consenti pour la construction du Théâtre Le Diamant à Québec, complétant ainsi le carrefour culturel de la place d'Youville. Ce nouveau théâtre sera doté d'une configuration souple permettant la présentation d'œuvres contemporaines internationales.

AMÉNAGER DES CEINTURES VERTES AUTOUR DES GRANDS CENTRES

Dans le but de mettre en valeur les milieux naturel et humain et de préserver la biodiversité des territoires des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, 60 M\$ seront investis pour contribuer à la mise en place de ceintures vertes.



METTRE À PROFIT LA FORCE DE NOS RÉGIONS

Le gouvernement consolide son action envers l'ensemble des régions du Québec avec des investissements additionnels de 164,5 millions de dollars sur cinq ans qui permettront :

- la reconduction du Fonds de développement régional (FDR), pour un total de 300 millions de dollars sur cinq ans;
- la prolongation de l'appui additionnel aux centres locaux de développement (CLD), ce qui portera l'enveloppe globale à 361,0 millions de dollars sur cinq ans.

12. VIEILLIR CHEZ SOI

LE PLAN D'ACTION **VIEILLIR CHEZ SOI** ÉLARGIRA DANS CHAQUE RÉGION DU QUÉBEC L'OFFRE DE SERVICES ADAPTÉS ET CONÇUS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES ÂÎNÉS.

- LE PLAN D'ACTION 2012-2017 PRÉVOIT UNE HAUSSE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES ÂÎNÉS. CETTE HAUSSE ATTEINDRA PRÈS DE 900 M\$ PAR ANNÉE EN 2016-2017.

IMPLICATION DES ÂÎNÉS DANS DES PROJETS COMMUNAUTAIRES

Près de 76 M\$ seront injectés pour favoriser le prolongement de la vie active des âînés au sein de leur communauté.



Ces investissements permettront :

- l'instauration du programme **Québec ami des âînés**, qui vise à favoriser la transmission et la valorisation de l'expertise et du savoir-faire des personnes âînées;
- la création de douze nouvelles **maisons des grands-parents**, qui contribuent aux rapprochements entre les générations par des activités telles que l'aide aux devoirs et les cuisines collectives.

DES SERVICES DE SANTÉ MIEUX ADAPTÉS

De nouveaux investissements de 2,3 G\$ seront consacrés à des services de santé mieux adaptés aux besoins des âînés, par exemple la bonification des services à domicile pour plus de 50 000 âînés.

DES LOGEMENTS

ABORDABLES, SÉCURITAIRES ET ADAPTÉS

Des investissements de plus de 86 M\$ permettront d'améliorer les conditions d'habitation des âînés.

BONIFICATION DE L'AIDE FISCALE POUR FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Pour favoriser le maintien à domicile, deux nouveaux crédits d'impôt sont instaurés, alors que d'autres sont bonifiés.

L'aide fiscale sera ainsi augmentée de 172 M\$.

- Quelque 222 000 personnes âgées pourront profiter d'un crédit d'impôt plus généreux pour maintien à domicile. Celui-ci passera de 4 680 \$ à 6 825 \$ à terme.
- Plus de 20 000 personnes âgées pourront désormais bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat de biens visant à prolonger leur autonomie, par exemple l'achat d'un dispositif d'appel d'urgence ou d'une douche de plain-pied.
- En 2011, 55 000 aidants naturels au Québec, dont plus de 15 000 conjoints, ont pu bénéficier d'une aide fiscale. À compter de 2016, le montant accordé aux conjoints aidants naturels passera à 1 000 \$.



PARMI LES NOUVELLES UNITÉS ANNONCÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DANS LE BUDGET 2012-2013, 1 250 UNITÉS SERONT CONSACRÉES AUX ÂÎNÉS.

Finances

Québec



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mars 2012
ISBN 978-2-551-25175-9 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-64247-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

